



SNUipp-FSU 23

SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE
des Instituteurs, Professeurs d'écoles et PEGC
Section de la CREUSE
542 - Maison des Associations et des Syndicats
Immeuble de Braconne
23000 - GUERET
Téléphone : 05 55 41 04 81
Portable : 06 30 17 47 53
Courriel : snu23@snuipp.fr

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'AMAC du 18 avril dernier, vous avez voté à l'unanimité une motion refusant les 9 suppressions de postes dans le cadre de la carte scolaire du 1^{er} degré de cette année.

Vous avez considéré à juste titre :

- *« que cette taxation est totalement injustifiée et risque de mettre à mal une offre éducative cohérente et adaptée et d'appauvrir encore le service public,*
- *qu'[elle] ne répond pas à la spécificité du département notamment la prise en compte de sa ruralité,*
- *que les conditions d'accueil des enfants s'en trouveraient fortement dégradées en raison de l'augmentation des effectifs par classe,*
- *les manques déjà constatés de remplacement des maîtres en congé de maladie et des maîtres en formation initiale ou continue, renonçant parfois à celles-ci faute de moyens,*
- *les besoins d'interventions des maîtres spécialisés, pour les élèves en difficulté, largement dégradés au cours de ces dernières années,*
- *le besoin de scolarisation des enfants de moins de 3 ans et la difficulté de leur accueil dans des classes surchargées. »*

Cette motion revendicative, *« s'insurgeant contre ce projet, dénonçant le désengagement de l'État et sa logique uniquement comptable et refusant les suppressions annoncées »* mais aussi combative puisque les élus *« sont prêts à se mobiliser pour conserver un enseignement de qualité et de proximité, gage de réussite et de cohésion »* n'a pas encore trouvé les suites qu'elle méritait.

Tout d'abord, elle a été minorée par une interrogation sur des contreparties éventuelles à apporter à un « geste » du Ministère, qui prendraient place dans une convention prévoyant une réorganisation de l'offre scolaire départementale. Une majorité des élus présents a voté une proposition dans laquelle il fallait demander un geste du ministère par rapport aux 9 suppressions de postes qui serait suivi, si geste il y avait, par une discussion avec le Ministère sur la mise en place de cette convention dont la signature dépendrait des contreparties exigées par le recteur.

Ensuite, la carte scolaire présentée par la DASEN lors du CDEN du 23 avril n'a fait que confirmer vos craintes. Elle fait payer un lourd tribut aux écoles rurales, elle nie le travail des maîtres spécialisés en faveur des élèves à besoins spécifiques, elle obère les capacités de remplacement bien avant la rentrée prochaine et elle sacrifie les enfants de moins de 3 ans. Pire, alors que le président de l'AMAC annonçait par voie de presse que le Ministère de l'Éducation Nationale restituait 5 postes, la DASEN constatait lors de cette instance qu'elle n'avait reçu aucune confirmation du recteur de cette réponse ministérielle.

Depuis, **la première annonce du président de l'AMAC** (*« J'avais obtenu qu'ils restituent quatre postes et ils en ont lâché un cinquième »*) **est chaque jour infirmée** et les annonces successives reviennent sur la décision prise lors de l'Assemblée générale de l'AMAC : *les cinq postes promis seraient maintenant conditionnés à la signature préalable d'une convention prévoyant la réorganisation du maillage scolaire !*

Alors que dans les départements où se sont mis en place des conventions comme le Cantal, les réorganisations se feraient en échange d'une taxation 0 sur plusieurs années, la Creuse n'aurait droit qu'à des

taxations moindres pour les 2 prochaines années. Les engagements précis et transparents de l'Etat dans les autres départements n'auraient donc pas cours en Creuse ! L'angoisse annuelle de la carte scolaire continuera puisque les taxations continueront, empêchant un travail serein de réflexion sur l'offre scolaire du département. Il est à craindre que le département ne connaisse bientôt que les contreparties sans voir la couleur des postes promis. *Ceci est inacceptable !*

Ceci est d'autant plus inacceptable que les contreparties exigées dans les départements qui ont mis en place des « moratoires » sont destructrices pour les petites écoles rurales. Ainsi, dans le Cantal, un des indicateurs de réussite repère la « proportion d'école de 1 à 3 classes » en se fixant pour cible d'atteindre pour le Cantal, la moyenne académique... Cela annonce la couleur ! En effet, réduire le nombre d'écoles de 1 à 3 classes surreprésentées dans le rural isolé conduit mécaniquement à produire des déserts pédagogiques à l'échelle de 6, 7 voire 8 communes alors que déjà moins d'une commune sur deux possède encore une école et que les élèves ont déjà des temps de transport importants !

Les élus creusois que vous êtes avez déjà consenti beaucoup de sacrifices et procédé à de multiples réorganisations : 7 écoles ont fermé depuis 2011 et des RPI ont été créés là où vous en sentiez le besoin pour les usagers. Le Ministère considère-t il ce rythme de disparition du service public d'éducation comme insuffisant pour demander aujourd'hui des engagements dans ce domaine ? Est-il nécessaire aujourd'hui de demander le désengagement de l'Etat et de graver dans le marbre les conditions nécessaires à sa mise en œuvre ?

Lors de la réunion de l'AMAC convoquée le vendredi 12 juin, à 15h, vous êtes invités à vous prononcer sur un "protocole d'accord pour un schéma triennal d'évolution de l'offre scolaire dans le département de la Creuse" qui vous sera présenté le jour-même et qui n'a fait l'objet d'aucune discussion ni avec la majorité d'entre vous, ni avec les organisations syndicales représentatives, ni avec les représentants des usagers (parents) mais qui a semble-t-il seulement été élaborée entre des délégués du Conseil d'administration de l'AMAC (dans lequel, on a pu le lire dans la presse, l'unanimité n'était pas acquise) et les représentants du Ministère (Recteur, Inspectrice d'Académie).

Nous considérons qu'il est de notre responsabilité à tous, citoyens, élus, enseignants de lutter pour défendre l'avenir de nos écoles rurales. Le SNUipp-FSU 23 ne peut que vous encourager dans la poursuite du combat engagé à votre niveau afin que la motion initiale puisse vivre et avoir la réponse escomptée. Nous vous invitons à construire ensemble un rapport de force favorable avec le Ministère par un large mouvement de contestation dont le point d'orgue pourrait être la journée du samedi 13 juin 2015 lors de laquelle aura lieu, comme vous le savez, une grande manifestation nationale pour la défense et le développement des Services Publics.

Pour le SNUipp-FSU 23, le combat que vous avez engagé pour une taxation nulle pour cette année et les prochaines est juste et légitime au regard des engagements pris par le Ministère (refondation de l'école, plus de maîtres que de classes, scolarisation des enfants de moins de 3 ans, formation...) et de la réalité démographique, sociale et géographique de notre département. Ce combat ne peut souffrir des compromis qui rendraient les élus co-auteurs, malgré vous, de la disparition du Service Public d'Education dans bon nombre de communes.

Les Co-Secrétaires départementaux du SNUipp-FSU 23



Fanny TISSANDIER



Julien COLOMBEAU